

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 29 JANVIER 2014 À 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le mercredi vingt neuf janvier deux mille quatorze à 20 h 30, en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**MEMBRES PRESENTS (07) :** Mesdames Madeleine LAPERROUSE, Agnès LATTARD-PRUVOT - Messieurs Claude BERARD, Gérard BORDON, François COMBET, Philippe GIRARD, Michel VINIT ; à partir de 22 heures présence de Madame Marie-Ange SORRENTINO.

**MEMBRES ABSENTS (05) :** Mesdames Ingrid BORGHART, Valérie MONTANIER - Messieurs Sébastien ANDRE, Didier MARTIN-FARDON, Denis QUEZEL-GUERRAZ.

**PROCURATIONS (03) :**

De Mme Madame Marie-Ange SORRENTINO à Mme Madeleine LAPERROUSE.

De Mme Ingrid BORGHART à M. Michel VINIT.

De M. Didier MARTIN-FARDON à M. Philippe GIRARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Madeleine LAPERROUSE.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du mercredi 10 décembre 2013.

Monsieur le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1 délibération concernant une convention avec G.D.D Gaz.
- 1 vœu du S.P.M. concernant le Fret Maurienne.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

**I. STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la C.C.V.G. a été élargie aux 11 autres Communes du Canton et devient la « 4 C » : Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

La première réunion du Conseil Communautaire à 31 membres s'est tenue le 7 janvier, avec la mise en place d'un bureau temporaire et cela jusqu'au 30 mars, composé de :

- 1 Président : - Claude ANDRE
- 4 Vices-Présidents : - Pierre-Yves BONNIVARD pour les finances,  
- Roger ARNOUX pour l'art et la culture,  
- Marcel LAMOTTE pour le développement économique,  
- Danièle CLEMENT pour le volet enfance.

Lors de cette réunion, les statuts de la 4C ont été adoptés par 29 voix POUR et 2 CONTRE (les délégués de Sainte-Marie-de-Cuines). Les Conseils Municipaux doivent délibérer à leur tour sur ceux-ci. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les statuts qui ont été adoptés :

- les 14 Communes du Canton sont regroupées dans la 4 C ;
- la 4 C exerce des compétences :
  - obligatoires : aménagement de l'espace, actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes (en matière artisanale, industrielle, commerciale, touristique) ;
  - et d'autres compétences qui sont : la protection et mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, les équipements culturels et sportifs, les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire explique le vote des délégués de Sainte-Marie-de-Cuines lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 janvier 2014.

Les statuts présentés sont des statuts à minima, ils ne tiennent pas compte des actions et des travaux mis en œuvre depuis cinq ans lors de l'entrée de notre commune dans la C.C.V.G. par exemple les Z.A.C. des Villards et de Sainte-Marie n'ont pas été retenues.

Messieurs Philippe GIRARD et Gérard BORDON regrettent l'attitude passive des Elus des Villards qui n'ont pas défendu les investissements faits de 2008 à 2013 (projets de voirie, tourisme) et rappellent que ce sont les 11 autres Communes qui ont intégré la C.C.V.G. et non l'inverse, il aurait été normal que les investissements en cours auraient dû être repris par la 4 C.

Monsieur Gérard BORDON s'inquiète pour le projet de retenue collinaire de l'A.F.P. car l'A.F.P. n'est pas une compétence retenue dans la nouvelle communauté de communes. Monsieur Claude BERARD regrette qu'en tant qu'Elu de la C.C.V.G, il n'ait pas été convié aux réunions de mise en place de la 4 C. Il indique que pour lui, les statuts ne sont qu'une « coquille vide », reprenant uniquement les compétences des anciens syndicats dissous et déplore la non prise en compte de l'actif et du passif et cela même bien avant l'intégration de Sainte-Marie-de-Cuines, ce qui va nous pénaliser financièrement. Ainsi certaines conventions et autres compétences non retenues resteront à la charge des 3 Communes par le biais d'un syndicat.

Monsieur Gérard BORDON regrette la décision de l'ancienne municipalité d'intégrer la C.C.V.G. et le manque d'informations données au Conseil Municipal en place alors. Il précise cependant que le financement des investissements en cours sera bien finalisé par la C.C.V.G.

Monsieur Michel VINIT regrette les propos de Monsieur Gérard BORDON et quitte la séance à 21 h 40. Monsieur Philippe GIRARD précise que la C.C.V.G. doit amortir les fonds de concours versés en 2005 pour les remontées mécaniques à hauteur de 360.000 € par an.

À 21 h 55, arrivée de Madame Marie-Ange SORRENTINO.

Monsieur le Maire, reprend la présentation du point 1, et fait procéder au vote pour entériner les statuts.

**VOTE : 8 CONTRE**

## **II. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE L'ARC (P.P.R.I.).**

L'enquête a démarré le 27 janvier 2014 pour un mois, aux heures de permanences de la Mairie.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du plan fourni et remarque qu'une partie de la S.T.E.P. (bassin de compensation hydraulique) se trouve en zone inondable, ce qui n'avait pas été constaté lors de la réunion de présentation. Nous saisissons les services de l'Etat pour des explications du plan dans le secteur de la zone l'arrière de la S.T.E.P.

**VOTE : 8 POUR**

## **III. LIAISON ELECTRIQUE SOUTERRAINE A COURANT CONTINU 320 000 V SAVOIE-PIEMONT.**

Les Communes concernées doivent donner leur avis avant le 31 janvier 2014. Nous avons été consultés le 22 juin 2011, nous avons émis quelques remarques (courants vagabonds, enfouissement de la ligne de Superbissorte, fibres optiques) qui ont obtenu réponses. Cette ligne entièrement souterraine (sous le tracé de l'autoroute) ne causant aucune gêne, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

## **IV. DECISION SUR LES CITERNES INCENDIE.**

Les services du S.D.I.S. ont demandé d'équiper les citernes avec des poteaux incendie bleus (pour l'aspiration) - 3 devis sont proposés : 11.342,00 € ht CITERNEO, 12.600,00 € ht CYTERPACK, 10.774,00 € ht LA BARONNE CITAF (avec aide à l'installation).

Une citerne de 60 m<sup>3</sup> est nécessaire pour le Mont d'en Haut, et une de 280 m<sup>3</sup> pour le Z.A.C des Grands Prés.

Le Conseil propose de délibérer en faveur de LA BARONNE CITAF, entreprise la moins disante et pour son aide à l'installation.

**VOTE : 8 POUR**

La dépense ainsi que les travaux de génie civil seront inscrits au budget 2014.

Des dossiers de demandes de subventions seront montés auprès des organismes concernés (D.E.T.R. et F.D.E.C.).

**V. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2014.**

25 % des crédits d'investissement ouverts en 2013 pour la Commune et le Régie peuvent être débloqués.

**VOTE : 8 POUR**

**VI. DELIBERATION POUR FAIRE APPARAITRE LE CHEMIN DE LA RUAZ AU CADASTRE.**

C'est la rue qui dessert le lotissement du peloton de gendarmerie.

Il faut délibérer pour les services des Impôts.

**VOTE : 8 POUR**

**VII. CESSION DE TERRAINS.**

- Aux Perrelles : la parcelle B 812 a été oubliée dans l'acte de succession (terrain de Monsieur Camille VILLIOT) pour Madame BOIS.

- Au Chaney : demandes de Monsieur Eric MARTIN-FARDON pour la parcelle C 437 de 264 m<sup>3</sup> en zone NC et de Monsieur Jacky ANDRE pour la parcelle C 444 de 221 m<sup>2</sup> en zone UA.

- Au Grand Rubot : demande de Monsieur Eric MARTIN-FARDON pour la parcelle B 470 de 530 m<sup>2</sup> en zone NC.

Nous proposons de vendre les parcelles en zone NC à 3 € le m<sup>2</sup> et la parcelle en zone UA à 7 € le m<sup>2</sup> soit le même tarif que les autres derniers terrains vendus en zone U.

Le coût des actes administratifs sera à la charge des acquéreurs.

**VOTE : 8 POUR**

- Au Mont : Monsieur et Madame DUPERAY souhaitent acquérir une partie de l'ancien chemin rural qui passait devant l'habitation : soit environ 30 m<sup>2</sup>. Il faut procéder à un déclassement du chemin rural et une mini-enquête publique. Les frais de géomètre seront refacturés à l'acquéreur.

**VOTE : 8 POUR**

**VIII. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE (RESERVE PARLEMENTAIRE).**

Nous déposerons un dossier de demande de subvention pour des travaux de sécurisation de l'entrée nord de la Commune, afin d'obtenir une subvention sur la réserve parlementaire.

**VOTE : 8 POUR**

**IX. INFORMATION SUR LA REFORME DES CANTONS.**

Le Conseil Général doit donner un avis avant la fin janvier 2014 et contacter les conseils municipaux pour qu'ils se positionnent.

Des nouveaux territoires de 20 à 23.000 habitants sont créés pour la Maurienne : 2 Cantons avec 2 élus titulaires et 2 suppléants :

- Canton n°16 (Saint-Jean-de-Maurienne) : regroupant l'ex-canton de Saint-Jean et le canton de La Chambre, soit 30 communes ;

- Canton n°9 (Modane) : regroupant l'ex-canton de Modane, les cantons de Saint-Michel-de-Maurienne et Lanslebourg, soit 20 communes.

Le Canton d'Aiguebelle serait rattaché à Montmélian et St-Pierre-d'Albigny

Le découpage à été fait en tenant compte de la démographie :

- dans les zones rurales : 1 Canton, 31 Communes ;
- dans les zones urbaines : 1 Canton, 3 Communes.

La réforme est à revoir en tenant compte des territoires ruraux. Monsieur le Maire propose de reprendre la délibération du S.P.M. du 21 janvier 2014 qui à l'unanimité des 62 Communes ont voté contre le nouveau redécoupage du Canton et ont demandé le maintien du Canton d'Aiguebelle dans la Maurienne.

## **VOTE : 8 CONTRE LA REFORME DES CANTONS**

### **X. MOTION POUR LE FRET MAURIENNE.**

Cœur de Maurienne a proposé une motion sur le statut du Fret Maurienne. Celle-ci a été reprise par le S.P.M. et nous proposons également de la soutenir : contre la suppression de l'antenne Fret de St Jean de Maurienne, la limitation à des postes à Modane.

## **VOTE : 8 POUR**

### **XI. CONVENTION AVEC GRD - GAZ.**

Une cartographie de notre réseau gaz nous est proposée dans une convention à signer avec GDD Gaz.

## **VOTE : 8 POUR**

### **XII. QUESTIONS DIVERSES.**

❖ Dans un courrier « l'Echo des Montagnes » souhaite une participation de la Commune pour le flochage de leur tenue avec le nom de Ste Marie de Cuines.

Le Conseil Municipal souhaiterait que le logo de la Commune apparaisse sur la tenue.

Coût total : 137,00 € (maquette et broderies).

## **VOTE : 8 POUR**

❖ Le Conseil Municipal propose d'entériner la décision du Conseil d'Ecole du 21/02/2013 concernant l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et les horaires adoptés soit :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30
- Le Mercredi : de 8h30 à 11h30.

## **VOTE : 8 POUR**

En ce qui concerne le PEDT, la Commune a mandaté l'association DECLICC pour son organisation.

❖ Suite à une rencontre avec les Elus, le gérant du Grand Châtelard nous informe que le fonds de commerce est mis en vente.

La séance est levée à 00 h 00.

Fait à Sainte-Marie-de-Cuines,  
le 03/02/2014.

Le Maire,  
P. GIRARD.